

Le programme sur la transparence prend en compte plusieurs volets :

I-TRANSPARENCE DES REVENUS PUBLICS

Plusieurs pays en développement disposent d'énormes ressources pétrolières, minières, gazières et forestières dont l'exploitation génère d'importants revenus. Cependant ces ressources n'ont pas généré le développement du fait de la mauvaise gouvernance, du manque de transparence et de l'absence de redevabilité des gestionnaires de ces fonds. Pour mettre fin à cette situation, la CDJP s'est engagée, depuis 2003, dans un plaidoyer en faveur d'un secteur extractif ouvert et redevable et œuvrant afin que les revenus tirés de l'activité pétrolière, minière, gazière et forestière (depuis 2013) servent à améliorer l'existence des populations vivant dans les pays riches en ressources naturelles. Marqué notamment par la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), le plaidoyer pour la transparence a permis d'institutionnaliser l'accès à de précieuses informations sur les revenus pétroliers, miniers et forestiers.

Dans le cadre de ce premier volet, plusieurs activités sont menées:

1. Suivi de l'initiative ITIE

Il se traduit par la participation régulière des membres de Publiez ce que vous payez aux réunions du comité exécutif ITIE. A travers le processus ITIE, la société civile est impliquée comme partie prenante du groupe multipartite au même titre que l'administration publique et les compagnies. Son indépendance et sa participation effective aux travaux du groupe multipartite sont garanties par le protocole de la société civile sur la protection des activistes. L'ITIE offre l'avantage à la société civile d'obtenir une quantité d'informations concernant les revenus publics, d'acquérir des capacités et des compétences nécessaires via le programme de renforcement des capacités mis en place à cet effet et de travailler de manière à suivre le processus en vue de l'amélioration de la gouvernance des finances publiques.

2. Plaidoyer

-Plaidoyer auprès des institutions nationales, partenaires au développement, organisations de la société civile internationale, institutions de mise en œuvre de l'ITIE pour la mise en œuvre des réformes liées à la transparence et à la bonne gouvernance.

-Plaidoyer à l'intention de l'église, incluant des réunions avec la conférence des Evêques, mais aussi des updates sur les dynamiques de la transparence lors des réunions ou assemblées de cette conférence

-Plaidoyer au sein des structures de l'ITIE Congo, Comité Exécutif et Secrétariat permanent pour la mise en œuvre des recommandations du conciliateur indépendant sur les rapports ITIE.

3. Recherche

Sur la législation, les bonnes pratiques, les standards internationaux en matière de transparence ; bref, les bonnes pratiques sur la gestion responsable du secteur pétrolier, minier, gazier et forestier.

4. Publication

Notes de position, communiqués de presse, plaquettes sur la mauvaise gestion des ressources pétrolières du Congo, dépliant ITIE, CD audio sur l'ITIE, brochure sur les dix de plaidoyer sur la transparence, étude sur le code des hydrocarbures

5. Sensibilisation et formation citoyenne en matière de transparence et responsabilité dans le management du secteur des industries extractives.

-Vulgarisation de l'initiative et des données ITIE auprès de la population congolaise et renforcement des capacités sur les bonnes pratiques de la gestion du secteur extractif



Session de formation sur l'ITIE à l'endroit des élèves de la classe de terminale (Pointe Noire



Session de sensibilisation des comités paroissiaux justice et Paix sur l'ITIE
(Pointe Noire 2016)



Session de sensibilisation des populations de Komono, Zanaga et Sibiti sur le sixième rapport ITIE
(Sibiti 2015)



Session de sensibilisation des membres de la Commission Diocésaine Justice
et Paix et Caritas de Kinkala sur l'ITIE
(2015)

II-SUIVI BUDGETAIRE ET CONTROLE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Marqué notamment par la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Congo, le plaidoyer pour la transparence a permis d'institutionnaliser l'accès à de précieuses informations sur les revenus pétroliers et miniers. Ces avancées ne suffisent cependant pas, puisqu'elles n'assurent en aucun cas un suivi de l'utilisation de ces revenus, et ne représentent donc qu'un premier pas vers l'objectif final de la campagne « *Publiez ce que vous payez* » d'où la nécessité de mettre en œuvre un plaidoyer pour la redistribution équitable des richesses. Ce plaidoyer est en accord avec le nouvel agenda de la campagne internationale *Publiez ce que vous payez*, la Vision 20/20, qui a pour principale nouveauté l'élargissement à toute la chaîne de valeur, depuis les conditions d'extraction des ressources naturelles, jusqu'à l'utilisation des revenus issus de l'exploitation et aux mécanismes de redevabilité qui l'entourent.

Depuis 2013, la CDJP, à travers « *Publiez ce que vous payez* », étend son action au suivi des dépenses publiques, de façon à œuvrer pour que les revenus soient effectivement utilisés pour l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. De ce fait, elle s'appuie sur les groupes locaux de surveillance de la dépense publique créés en 2015 dans les chefs-lieux de diocèses, puis en 2018, dans les chefs-lieux de départements. Composés de réseaux chrétiens, notamment catholique et évangélique, des médias et représentants des organisations de la coalition congolaise *Publiez ce que vous payez* et d'autres organisations de la société civile, ces groupes bénéficient régulièrement de renforcement des capacités dans le domaine de suivi des projets et réalisent annuellement des enquêtes de terrain l'état d'avancement des projets prévus dans leurs localités. Cette démarche permet de produire des rapports mettant en exergue les dysfonctionnements qui minent le circuit de la dépense publique, et l'efficacité dans l'utilisation des fonds alloués au domaine de la santé. De 2014 à 2018, au total 978 personnes ont été formées sur le suivi des investissements publics dans le secteur de la santé. Jusqu'en 2017, quatre (04) rapports ont été publiés. Cependant, celui de 2018 portant sur le développement des projets démarrés au cours des exercices passés est attendu pour la fin de l'année 2018.

Activités

L'axe suivi budgétaire et contrôle de la dépense publique se fonde sur les activités comme :

1. Recherche des documents relatifs à la loi des finances et au budget de l'Etat
2. Analyse du budget de l'Etat en mettant l'accent sur la santé
3. Formation sur l'évaluation de l'état d'avancement des projets :
 - Session de formation sur le suivi des projets d'investissements du secteur de la santé dans les chefs-lieux de département



Madingou, le 06 avril 2018



Dolisie, le 14 avril 2018



Ewo, le 24 avril 2018



Ouessou, le 7 mai 2018



Session de formation des membres des comités paroissiaux justice et paix sur l'ITIE
Pointe Noire, 2016

4. Suivi physique par les groupes locaux de surveillance de la dépense publique

Il s'agit ici des descentes de terrain pour l'évaluation du niveau d'avancement des projets de construction, de réhabilitation et d'équipement afin de mesurer l'efficacité et l'efficacité de la dépense publique dans ce domaine. Il se fait à la suite des formations et met à disposition des données utilisées pour la conception du rapport.



Ce CSI de Nzalangoy à Ouesso, projet non achevé est utilisé à d'autres fins. Auparavant local de la mairie, ce site héberge aujourd'hui (Mai 2018) les sapeurs-pompiers, tandis que les populations de proximité attendent impatiemment la finalisation du projet et sa mise en service.

5. Elaboration des rapports annuels de suivi de la dépense publique dans le domaine de la santé

Les données collectées par les observateurs sont traitées et consignées dans un rapport annuel, mis à la disposition du public lors d'une publication médiatisée.

6. Publication des rapports

Elle se fait à l'occasion des conférences de presse auxquelles prennent part les médias privés et publics, les organisations de la société civile, les membres des groupes locaux de surveillance de la dépense publique, les ouvriers apostoliques, les représentants des administrations concernées : Direction départementale de la santé, des grands travaux par exemple.



Publication du 1^{er} rapport sur le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, exercices budgétaires 2013,2012 et 2013 (03 décembre 2014 à Mikhael's Hôtel de Brazzaville)



Publication du 2^{ème} rapport sur le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, exercice budgétaire 2014



Publication du 3^{ème} rapport sur le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, exercice budgétaire 2016 (Pointe Noire, Février 2017)



Publication du quatrième rapport sur le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, exercice budgétaire 2017 (Pointe Noire, Décembre 2017)

III- LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Malgré son importante production pétrolière et les énormes potentialités de son industrie minière naissante, le Congo demeure pauvre, la rente pétrolière étant associée à la corruption et à l'endettement. Cette corruption constitue une vraie menace pour la stabilité et la pérennité des projets de développement durable. Elle détruit des vies et des communautés, sape les fondamentaux de l'économie et des institutions et conduit à l'échec dans la prestation des services de base tels que l'éducation ou la santé et distrait la construction d'infrastructures essentielles en augmentant les opportunités de captation de l'argent public par des personnes privées. En sollicitant le programme PPTTE (2010), le gouvernement congolais s'était vu s'imposer un certain nombre de réformes dont la mise en place des organes de lutte contre la corruption. C'est ainsi que deux organes ont été créés, notamment la Commission Nationale de lutte contre la corruption, la fraude, la concussion et les infractions assimilées (CNLC), organe gouvernemental chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de lutte contre la corruption suivie et évaluée par l'Observatoire Anti-corruption (OAC), organe indépendant dans lequel siège PWYP Congo. Cependant les attributions de ces deux organes de mise en œuvre et d'évaluation du plan de lutte contre la corruption (CNLCC et OAC), se limitent à un simple constat, laissant la répression des faits au président de la république, qui pour plusieurs pesanteurs, ne parvient pas à sanctionner les auteurs. Afin de mettre fin à cette impunité, il avait été recommandé, dans une étude réalisée par le cabinet FTHM International pour le compte de l'OAC, l'amélioration du cadre de la répression des actes de corruption au Congo, une meilleure organisation de la stratégie de lutte contre la corruption par les organes concernés, une amélioration du dialogue avec les citoyens pour achever les objectifs d'éradication du phénomène de la corruption.

En vue de contribuer à réduire efficacement la corruption, Publiez ce que vous payez s'est engagée depuis 2014 dans une campagne de mobilisation des médias et de la société civile congolaise dans la lutte contre la corruption à travers la mise en œuvre de plusieurs activités

Activités

- Formation et sensibilisation sur le fléau avec l'implication des médias, du réseau chrétien et des autres organisations de la société civile.



Sensibilisation sur la corruption et l'outil de lutte CAJAC ⁽¹⁾ (2016)

- La réalisation des enquêtes journalistiques sur ce fléau dans différents secteurs éducation et santé et conception d'une émission intitulée « Zoom sur la corruption » pour laquelle trois séquences d'émissions ont été conçues : deux la corruption en milieu scolaire et une sur la corruption dans le domaine de la santé.
(Voir Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=IIBSBb_sUVA)
- Animation des clubs anti-corruption dans deux établissements scolaires de Pointe Noire : Collège d'Enseignement Général de Pierre Tchicaya de Boampire de Mpaka et Complexe Scolaire la Martinière

¹ CAJAC (Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne)



Séance d'animation du club anti-corruption du CEG de Mpaka, 2017

- Vulgarisation de la loi anti-corruption.
- Analyse et proposition des pistes de solution pour le renforcement de cette loi.
(Voir rapport sur le suivi des investissements publics dans le secteur de la santé 2016)
- Plaidoyer pour le renforcement de la loi anti-corruption notamment en ce qui concerne la responsabilité de la saisine du juge pénal
- Plaidoyer en faveur du renforcement de l'efficacité et des missions des organes de lutte contre la corruption en matière de répression des crimes économiques et de l'introduction du débat sur l'adoption des textes d'application aussi bien de la loi que de la constitution dont l'article 48 impose la déclaration des biens aux personnes nommées à des hautes fonctions publiques.
- Plaidoyer en vue de l'intégration des mesures anti-corruption dans tous les aspects de la prise de décisions, dans la gestion des investissements publics, dans la transparence des dépenses et les marchés publics en vue de l'amélioration de l'obligation de rendre compte des organismes publics.

III- LA RESPONSABILITE DES AGENTS PUBLICS

Devant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Congo et afin de consolider les standards de cette initiative, un plaidoyer pour la pérennisation de ce processus avait été mené par la coalition en 2010. Afin de maintenir la transparence et susciter une culture de gestion responsable des revenus publics au sein des agents de l'Etat, une loi combinant les aspects de transparence et de bonne gouvernance, dite loi de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques a été élaborée avec la participation et les contributions des membres de la coalition nommés dans le comité de pilotage de cette loi de 2013 à 2015. Adoptée en 2016, puis promulguée depuis mars 2017, cette loi qui inscrit des principes très importants de gestion des finances publiques dans le droit congolais, constitue une avancée dans la lutte contre la corruption et le détournement des fonds publics. Vu les faiblesses constatées dans cette loi, cette dernière doit être renforcée par des textes d'application forts.

Activités :

- Contribution à la rédaction de la loi portant code de transparence de 2013-2015
- Publication de l'analyse sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques ([Voir Flyer sur le code de transparence](#))
- Publication d'une note de position sur le code de transparence et proposition des pistes de renforcement de celui-ci.
- Participation aux réunions de renforcement des capacités de la société civile sur le contrôle budgétaire



- Plaidoyer auprès du gouvernement pour la prise de décrets d'application du code de transparence

Zoom sur la corruption : Agir pour que les revenus tirés des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté.

La société civile fait campagne pour la transparence des paiements et des recettes dans la gestion des revenus issus des industries pétrolières, gazières et minières.

Des émissions de « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) – Congo sur la corruption en milieu scolaire. Avec la collaboration de Theck KAYA-KAYA, journaliste à TV Pointe-Noire.